



Autorite parentale d'une francaise en australie

Par **maman74**, le **22/06/2011 à 10:52**

Bonjour,

Moi et mon compagnon australien vivons actuellement en France. Nous avons un enfant de 9 mois et sommes Pacsés. Nous avons fait une demande de Visa pour moi afin de partir vivre en Australie. Notre enfant a la double nationalité.

Par précaution, car on ne sait jamais ce que la vie peut nous réserver, je souhaitais savoir quelle serait mon autorité parentale, mes droits de mère en tant que française sur le territoire australien, s'il y avait séparation ?

Merci de votre réponse.

Par **corimaa**, le **22/06/2011 à 12:39**

Bonjour, difficile de vous répondre sur un forum français, téléphonez au consulat australien en France et posez leur la question, ce sera plus simple

Par **mimi493**, le **22/06/2011 à 13:53**

La réponse n'aura aucune fiabilité

Il faut demander dans un forum juridique australien